

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

**8 – 2022 / N° 4**

**SEANCE du 27 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 20.10.2022

**L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale, REBOUL Gregory.**

**Absents excusés : ROUZET Christelle donne procuration à BONNET Annick  
LAMBERT Daniel donne procuration à CARMICHAEL Benoit  
VIAL Anne- Claire**

**Objet : Décision modificative n°1 du Budget Principal :**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante pour la mise en place d'un emprunt de 60 000 € pour la consolidation du mur des remparts :

- Dép Inv	2138/21	Autres constructions	+ 60 000.00 €
- Rec Inv	1641/16	Emprunts	+ 60 000.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte les modifications budgétaires mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 29/10/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 29/10/2022  
Et de la réception en Préfecture le 29/10/2022

Le Maire